

Pêches pré-européennes et survivances en Polynésie française

Éric CONTE

Les cinq archipels qui composent l'actuelle Polynésie française comptent 120 îles dont des îles hautes volcaniques et des atolls, essentiellement aux Tuamotu. Comme pour la plupart des îles du Pacifique, les recherches archéologiques dans cette région en sont encore à leurs balbutiements — les premières fouilles ne datent que des années cinquante — et les connaissances sur la préhistoire sont très fragmentaires, le plus souvent conjecturales. On pense que les archipels centraux de la Polynésie orientale — au nombre desquels se trouvent ceux de Polynésie française — ont été colonisés juste avant notre ère, encore que les dates aussi anciennes soient rares, discutées, et ne se rencontrent qu'aux Cook du Nord et aux Marquises. Ce peuplement s'effectua depuis la Polynésie occidentale (Tonga et/ou Samoa) où des groupes porteurs de la fameuse poterie *lapita* s'étaient installés plusieurs siècles auparavant au terme d'une rapide expansion depuis l'Asie du Sud-Est et la Mélanésie occidentale et avaient évolué culturellement jusqu'à constituer vers 500 BC « la société polynésienne ancestrale » (GREEN, 1979 ; KIRCH, 1984 ; CONTE, 1992).

Les premiers occupants de la Polynésie française, issus de ces populations qui colonisèrent les îles du Pacifique, avaient donc une fréquentation millénaire de la mer et de l'exploitation de ses ressources. La mer, pourvoyeuse de nourriture bien sûr, mais aussi espace d'aventures imprégnant l'imaginaire, les croyances, les formes d'expressions esthétiques...

Les quelques sites de Polynésie orientale supposés relever de cette période de colonisation initiale montrent que les hommes, qui apportaient avec eux plantes (*taro*, igname, arbre à pain, bananier...) et animaux (chien, cochon, rat, poulet), durent, en attente d'une horticulture et d'un élevage viables, exploiter en priorité les ressources naturelles. Parmi elles, celles de la mer tenaient une place essentielle puisqu'en raison de leur isolement ces îles n'offraient à l'état naturel qu'une flore et une faune terrestres bien pauvres, tandis que les ressources des milieux récifaux et des lagons étaient variées et abondantes. La diversité du matériel de pêche découvert dans les sites anciens a été interprétée (KIRCH, 1984) comme reflétant autant l'intensité de l'activité vitale qu'était alors la pêche que les efforts d'exploration des ressources du milieu marin.

Puis ces sociétés, poussées par leur croissance démographique, peuplèrent plus densément les îles. De ce fait, certains groupes résidant dans l'intérieur des îles hautes ne se livrèrent plus à la pêche que par intermittence. On connaît encore très mal la période intermédiaire entre celle des quelques sites anciens et celle où les diverses sociétés polynésiennes entrèrent en contact avec les Européens au xvii^e et surtout au xviii^e siècle. Les récits des premiers navigateurs et missionnaires, la riche iconographie illustrant ces écrits, les objets recueillis et à présent conservés dans les musées et les collections privées, nous donnent alors de la pêche — comme des autres activités sociales — une image qui, quoique imparfaite, n'en est pas moins vivante et fort précieuse.

Parce que la pêche était sans doute l'activité technique la plus développée par les anciens Polynésiens, la plus solidement structurée, la mieux adaptée aux contraintes et aux possibilités de son milieu d'action, elle résista bien, du moins sous ses aspects techniques, au processus d'acculturation généralisé consécutif à l'arrivée des Européens. Ce processus était plus lent et plus atténué à mesure que l'on s'éloignait de Tahiti où les contacts avec les Européens étaient les plus intenses. Néanmoins, on peut, en de rares lieux isolés, observer des techniques qui constituent des survivances de pêches pré-européennes, même si dans le matériel employé des éléments de métal sont venus remplacer ici et là la nacre ou l'os. Il a même été possible dans les îles de Napuka et Tepoto, deux atolls reculés de l'archipel des Tuamotu, d'étudier une centaine de ces techniques : certaines encore pratiquées de nos jours, d'autres depuis peu abandonnées, mais encore connues et qui purent être réalisées pour les besoins de l'enquête (CONTE, 1988). En outre, les connaissances des pêcheurs à propos des proies et les conditions de pêche ont fait l'objet d'une information détaillée. Tout comme les croyances, les interdits et les rituels sous-tendant l'activité de pêche, dont la plupart ont disparu depuis peu ou sont encore respectés par cette population officiellement convertie au catholicisme depuis un siècle. Ces données permettent certes de reconstituer la pêche aux Tuamotu aux périodes pré-européennes ; mais elles complètent aussi, dans une certaine mesure, nos connaissances sur la pêche dans les autres archipels et aident, par une démarche ethno-archéologique, à interpréter les vestiges ichtyologiques et le matériel de pêche découverts dans les sites les plus anciens.

Ces diverses sources seront ici mises à contribution pour broser à grands traits un tableau de la pêche pré-européenne dont certains éléments perdurent dans quelques îles jusqu'à nos jours. L'ampleur, la complexité et la diversité des activités de pêche nous obligent à nous limiter à des considérations générales illustrées d'exemples choisis dans les différents archipels.

La pêche dans les sociétés polynésiennes pré-européennes

La pêche fournissait aux Polynésiens l'essentiel de leur alimentation carnée, les cochons, chiens, poulets n'étant consommés qu'à l'occasion et les oiseaux marins ou terrestres ne fournissant, sauf cas isolé comme celui de la vallée de Ha'a Kuti à Ua Pou aux Marquises (HANDY, 1923 : 180-181), qu'une nourriture d'appoint.

Toutefois, les habitants des atolls devaient être davantage dépendants des produits de la mer que ceux des îles hautes qui bénéficiaient de ressources terrestres plus abondantes. On évoque aussi les occupants des fonds de vallées ne disposant pas toujours d'un accès à la mer et de ce fait, guère versés dans la pêche. Ils devaient toutefois s'approvisionner en denrées marines par des échanges avec les populations côtières.

Quant à la possession des territoires de pêche, aux conditions de leur exploitation et au statut des pêcheurs, la situation devait être quelque peu différente entre les îles de la Société qui connaissaient avec celles de Hawaï une hiérarchie sociale complexe et rigide, et les autres archipels où cette stratification était moins marquée. Rappelons qu'aux îles de la Société, trois principales catégories sociales se distinguaient : les familles de chefs (*arii*), les propriétaires terriens (*raatira*) issus des branches cadettes de l'aristocratie et le peuple des dépendants (*manahune*) n'ayant que l'usufruit de la terre qui leur était concédée par les *arii* et les *raatira*. La propriété des lieux de pêche appartenait aux détenteurs des droits sur les terres côtières adjacentes, c'est-à-dire aux *arii* et aux *raatira*. Les individus de la catégorie inférieure (*manahune*) étaient autorisés à y pêcher en échange d'une part prélevée sur leurs prises. Une telle pratique a survécu jusqu'à une période fort récente puisque HANDY (1932 : 75) signale que dans les années trente, à Papara (Tahiti), les pêcheurs qui se rendaient sur « le trou à thons » jadis propriété du chef du secteur donnaient encore au retour de pêche une part de leurs captures aux descendants de sa famille. D'ailleurs, les chefs avaient coutume d'installer leurs résidences en face des zones de pêche favorables afin de subvenir à leur approvisionnement régulier et de disposer d'un moyen supplémentaire de signifier leur pouvoir sur les hommes par l'octroi d'une autorisation. Car en Polynésie, la redevance vaut peut-être moins par sa valeur économique que par la relation d'allégeance qu'elle exprime.

On sait qu'en toutes choses le chef devait pouvoir en remonter à ses sujets ; sa compétence était de mise même pour les techniques dont il dédaignait la

pratique. Pourtant, les pêches quotidiennes, investies de peu de prestige devaient être d'ordinaire le fait des couches inférieures de la société (*manahune*) tandis que certaines techniques, à la fois divertissantes et prestigieuses, pouvaient être pratiquées même par les chefs. Ainsi le missionnaire ELLIS (1972 : 106) a-t-il comparé — remarque quelque peu teintée d'ethnocentrisme — un chef menant un groupe de jeunes gens pêcher au harpon à un gentilhomme européen chassant avec sa suite...

Les atolls des Tuamotu présentaient une organisation sociale moins complexe, une moindre distance entre chefs et gens du commun. La pêche, on l'a dit, y était l'activité de subsistance majeure et l'habileté dans sa pratique, l'un des principaux critères par lesquels se jugeait la qualité des hommes. De fait, les chefs participaient activement aux pêches quotidiennes, plus que leurs homologues des îles de la Société. Mais, du moins tant que leurs forces les y autorisaient, ils se consacraient surtout aux activités valorisantes (capture des tortues, des bonites, etc.) au cours desquelles les hommes rivalisaient entre eux, faisant montre à la fois de leurs aptitudes physiques et de l'étendue de leurs savoirs techniques.

D'un point de vue général, deux remarques sont à formuler. D'une part, les pêcheurs à mesure qu'ils avançaient en âge délaissaient peu à peu la pratique effective de la pêche, du moins sous ses aspects les plus éprouvants, pour accroître leur intervention d'ordre rituel, devenant les intercesseurs entre les hommes et les puissances surnaturelles (divinités principales, ancêtres déifiés). En second lieu, signalons les nombreux interdits frappant les femmes, non seulement dans la consommation de certaines proies marines (les tortues, par exemple), mais aussi dans l'accomplissement de diverses techniques (pêches au large en pirogue, emploi du harpon...). Cette division sexuelle dans les pêches, mais aussi dans le traitement des proies à terre et dans leur consommation, était la traduction en ce domaine du statut ambigu des femmes en Polynésie orientale, source, notamment à travers leur sang menstruel, de pouvoirs menaçants pour les hommes, pour l'ordre social et cosmique que les interdits tentaient de contenir et de neutraliser.

Une connaissance ancestrale du milieu marin

Au fil des générations, cette fréquentation de la mer fit des Polynésiens d'incomparables pêcheurs, connaissant parfaitement leurs proies (rythmes de vie, habitudes alimentaires, périodes de reproduction, etc.) et l'influence des facteurs naturels (saisons, phases lunaires, marées...) sur leurs comportements. Un exemple : on possède, sous forme écrite, divers calendriers de pêche jadis transmis oralement qui, en fonction des phases de la lune, établissent la période d'abondance de telle ou telle espèce, le moment de son frai et suggèrent la technique appropriée à sa capture. L'exactitude des informations fournies a même pu être vérifiée par une récente étude de biologie marine (GALZIN, 1985).

À cette profonde connaissance du milieu marin et de ses ressources, répond un ensemble très diversifié de techniques pour la capture des proies dans les multiples situations où elles se rencontrent, tirant au mieux parti des possibilités offertes par la configuration des lieux, les caractéristiques morphologiques et les réactions des poissons. Une technique quelque peu anecdotique illustrera cela. Dans le lagon de Fakarava (archipel des Tuamotu), au lieu-dit Hirifa, se trouve une zone peu profonde, sableuse, sans aucun pinacle corallien ; des chinchards (*Selar crumenophthalmus*) y circulent en bancs. Les gens de l'endroit s'approchent des poissons en pirogue et immergent un grand panier contenant des feuilles de cocotier et une pierre de lest. Le panier, maintenu par un fil, est déposé sur le sable à deux ou trois mètres de profondeur. Puis, à l'aide d'une pagaie ou d'un bâton, on frappe sur la pirogue, causant un bruit qui affole les *ature*. D'ordinaire, lorsqu'ils sont effrayés, ceux-ci ont coutume de se réfugier dans des anfractuosités de pâtés coralliens ; n'ayant pas la possibilité de le faire ici, ils vont se cacher entre les palmes de cocotier dans le panier qu'il suffit alors de remonter pour les capturer.

Croyances et rituels

Toutefois, pour les anciens Polynésiens, l'abondance des ressources, les conditions naturelles propices, la chance du pêcheur, tous ces facteurs qui déterminent une saison faste et la réussite, dépendaient en dernier ressort d'influences surnaturelles, de Ruahatu, Tuaraatai, Tahauru, principales divinités de la mer et de la pêche ou d'interventions bénéfiques d'esprits ou d'ancêtres déifiés. À l'inverse, l'adversité trouvait sa justification dans des arguments du même ordre, dans une mauvaise conduite des rituels, le non-respect des interdits, dans des actes de sorcellerie.

Par les rites accomplis jadis sur les *marae* (espaces socio-religieux), les offrandes des prémices en début de saison de pêche (par exemple des tortues aux Tuamotu), par l'observance scrupuleuse des *tapu* ou des diverses pratiques (la prière prononcée lors des sorties dangereuses au large, le passage dans la fumée pour se purifier avant et après certaines pêches et ainsi éloigner les mauvais esprits, etc.) s'efforçait-on de se concilier ces forces surnaturelles ou d'annihiler leurs éventuels effets pernicioeux. On s'y essayait aussi en manipulant des effigies de pierre (*puna 'i'a*) dont la forme rappelait celle de l'espèce de poisson sur laquelle on souhaitait agir. Ainsi dans l'île de Maupiti (îles Sous-le-Vent) sur le *marae* Vaiahu, se trouvaient, jusqu'à ce qu'elles soient récemment volées, quatre « pierres à poissons » représentant une bonite, un thon, etc. Avant une expédition de pêche au thon, par exemple, la pierre correspondante, manipulée par un prêtre, était orientée vers la terre et les thons, se rapprochant du rivage, pouvaient être capturés. La pêche terminée, la pierre était dirigée vers le large et le banc, dit-on, s'éloignait (ROPTEAU, 1947).

Un matériel de pêche performant

Pour l'essentiel des poissons qu'ils visaient, les Polynésiens n'utilisaient que quelques procédés techniques — l'hameçon, le piège, la foène et le harpon — selon d'innombrables adaptations propres à chaque situation. D'autres méthodes, moins courantes, répondaient aux caractéristiques morphologiques et comportementales de proies particulières : pêche à mains nues, avec des bâtons, des flambeaux, des nœuds coulants, par empoisonnement, etc.

LES HAMEÇONS

Avant l'introduction du métal par les Européens, les Polynésiens façonnaient leurs hameçons dans des matériaux coquilliers (nacre d'huître perlière, test de turbo...), l'os et le bois. Notons que le bois dur servait pour la confection d'hameçons de grande taille destinés à des proies importantes (requin, poisson-huile...) et à certaines espèces, notamment les balistes, qui possèdent des dents coupantes susceptibles de sectionner la nacre.

Ces hameçons n'étant pas munis d'ardillon comme ceux des Européens, c'est la forme de leur pointe qui servait à retenir la prise, surtout pour les engins destinés aux pêches de fond. Ainsi, alors que ceux employés en surface ou entre deux eaux possédaient une pointe parallèle à la hampe (hameçons directs) d'autres, servant essentiellement à la capture des poissons de fond, présentaient une forme caractérisée par un retour de la pointe vers la hampe (hameçons indirects) permettant de bien maintenir la proie. Certains de ces hameçons accusaient même un aspect circulaire, leur évitant, dit-on, de s'accrocher aux fonds coralliens. Avec de tels engins, le poisson se prend seul sans qu'il soit nécessaire de le ferrer, ce qui convient parfaitement aux pêches en profondeur. Tels étaient les hameçons anciens dont l'usage a perduré jusqu'au début du siècle dans quelques îles isolées de l'archipel des Tuamotu. Très vite pourtant, en fait dès l'arrivée des premiers navires européens, les pêcheurs tahitiens comprirent tout le parti qu'ils pouvaient tirer du métal pour la réalisation de leurs hameçons. Aujourd'hui, alors que le matériel importé connaît un usage généralisé, il est encore des techniques, la pêche au thon en profondeur notamment, pour lesquelles les hommes de quelques îles des Tuamotu préfèrent user d'un hameçon qu'eux-mêmes façonnent en métal suivant un ancien modèle.

Utilisant le pouvoir attractif des reflets de la nacre sur certaines proies, les Polynésiens confectionnent encore des leurres d'hameçons à cuiller destinés à capturer les bonites et aussi, pour des modèles de taille inférieure, les rougets.

À l'aide de fibres végétales torsadées, se réalisaient les lignes de pêche, les meilleures à partir du liber de l'écorce du *roa* (*Pipturus argenteus*), un arbuste poussant dans les vallées. La solidité des lignes de pêche des Polynésiens suscita l'admiration des navigateurs anglais qui les jugèrent comparables, si ce n'est supérieures, à celles dont eux-mêmes disposaient. Sur les atolls, on employait des fibres de bourre de noix de coco, mais aussi des fils tirés des racines adventives du pandanus. Quelle que soit la matière, les fibres rassemblées en deux ou trois brins étaient retordues en les faisant rouler sur la cuisse et la hanche.

LES PIÈGES

Le plus simple était constitué du corps des pêcheurs encerclant un banc de poissons qu'ils rabattaient ensuite sur la plage, les effrayant en frappant la surface de l'eau ou le sol avec des bâtons. « La pêche aux cailloux », parfois exécutée de nos jours à des fins folkloriques aux îles Sous-le-Vent, n'est qu'une variante sur une vaste échelle de cette méthode, les poissons étant apeurés à l'aide de pierres maintenues par un lien et heurtant l'eau.

Parfois, des palmes de cocotier liées entre elles servaient à piéger un banc. Cette méthode est encore utilisée pour la capture, sur les fonds sableux en bordure des plages, des petits *ouma* (*Mulloïdichthys samoensis*/surmulet appât) devant servir d'appât et, aux Tuamotu, pour rabattre sur le rivage les bancs de perroquets qui au moment du frai circulent, apathiques, dans les lagons.

Les sennes étaient connues autrefois, confectionnées en fibres végétales, remplacées depuis par le coton puis, dans la plupart des cas, par le nylon. On construisait aussi des pièges fixes en pierre, sur les lieux de passage des poissons.

À pied sur le récif, on pêchait à l'aide de petits pièges à main constitués d'une poche en filet maintenue sur un cadre en bois. Un filet de même genre, de forme ronde ou carrée, était également employé en pirogue pour pêcher à quelques brasses de profondeur en lui imprimant au moment de la capture un mouvement vertical de bas en haut. Ainsi, aux îles Sous-le-Vent, pour prendre les *parai* (*Acanthurus xanthopterus*), des poissons de la famille des chirurgiens, le filet est immergé avec du fruit d'arbre à pain accroché au-dessus de son ouverture pour servir d'appât. Quand les poissons viennent manger, le filet est remonté d'une brasse ; surpris, ils plongent vers le fond de la poche qui est hissée promptement. À l'épuisette, on capturait notamment des poissons-volants ou on se saisissait de proies prisonnières des pièges en pierre.

LA FOËNE ET LE HARPON

Aux Marquises, les fouilles archéologiques ont livré des pointes de harpons en os et en nacre. Ailleurs, elles devaient surtout être confectionnées en bois et, pour cela, n'ont pu être retrouvées. C'est aussi en bois dur, si l'on en croit les récits et les gravures des premiers visiteurs européens, qu'étaient réalisées les pointes des foënes. Depuis l'introduction du métal, l'usage de ce type d'instrument s'est généralisé pour tous les poissons accessibles en eau peu profonde, en bordure du récif dans les vagues qui déferlent, à proximité du rivage du lagon, etc. L'engin est employé soit « en piquant » quand la proie est à proximité, soit au lancer quand elle se trouve à quelque distance et, à ce jeu, les pêcheurs polynésiens font montre d'une adresse et d'un coup d'œil remarquables.

LES PIROGUES DE PÊCHE ET ACCESSOIRES DIVERS

Auxiliaire indispensable du pêcheur, la pirogue est encore aujourd'hui communément taillée dans un tronc d'arbre (pirogue monoxyle), mais l'usage du contre-plaqué est de plus en plus généralisé. Jusqu'au début du vingtième siècle,

dans les atolls des Tuamotu où les gros arbres sont rares, les hommes assemblaient des planches à l'aide de liens végétaux ; d'où le nom de « pirogues cousues » sous lequel ces embarcations sont connues. Toutes ces pirogues sont munies, à babord ou à tribord, d'un balancier maintenu par deux traverses. La plupart des embarcations de pêche sont propulsées à la pagaie, mais les pirogues à voile étaient parfois usitées pour la pêche à la daurade coryphène (*mahi mahi*) notamment.

Citons, pour mémoire, le solide gourdin que l'homme emporte toujours dans sa pirogue pour achever les prises trop nerveuses ou dangereuses, les murènes par exemple, et les paniers de pêche tressés en feuilles de cocotier ou de pandanus. On portait des sandales confectionnées en écorces de *purau* (*Hibiscus tiliaceus*) lors des déplacements sur le récif, mais dans certaines îles des Tuamotu les pêcheurs avaient coutume d'aller pieds nus.

Des méthodes de pêche sophistiquées

AU PROCHE LARGE : INSÉCURITÉ ET PRESTIGE

Les Polynésiens trouvant aux abords de leurs îles toutes les proies souhaitables en suffisance n'avaient guère à s'éloigner beaucoup des côtes pour pêcher. Tout au plus, capturaient-ils la daurade coryphène (*mahi mahi*) jusqu'à 20 milles des côtes dans des pirogues à voile (MORRISON, 1989 : 128-129).

Sur la pente externe du récif, se rencontrent les mérours, les grosses carangues, etc., capturés à l'hameçon monté sur une ligne de fond lestée de pierres. De la même manière se pêchent les gros thons (il s'agit surtout de thons jaunes/*Thunnus albacares*) qui demeurent en profondeur, entre 50 et 200 m. L'homme se rend au-dessus d'un « trou à thons » (c'est ainsi que l'on nomme certains endroits que fréquentent ces poissons) dont la connaissance se transmet de génération en génération et qui, identifié par un nom, est repéré grâce à des amers. Sa pirogue est pleine de pierres qui vont servir au lestage de l'hameçon. Parvenu sur le lieu de pêche, l'homme découpe un filet dans un petit poisson pour appâter son hameçon et en hache le reste. Prenant une pierre (ou deux selon la méthode adoptée dans certaines îles), il applique l'hameçon dessus et enroule le fil autour le recouvrant de temps à autre avec de la bouillie de poisson. La ligature autour de la pierre se termine enfin par un demi-nœud. Le dispositif de pêche est descendu à une profondeur variable selon les « trous à thons » et le moment. Puis d'un coup sec, le pêcheur détache le nœud ; le fil se déroule sur la pierre libérant la bouillie de poisson qui constitue un amorçage de fond attractif pour les thons. Lorsqu'il a une prise, le pêcheur repère, en général avec un nœud sur sa ligne, la profondeur où, ce jour, se trouvent les thons afin d'y descendre à nouveau son hameçon.

C'est *grosso modo* selon le même procédé que sont capturés le poisson-huile (*Promethichthys prometheus*) et le poisson-purge (*Ruvettus pretiosus*). Leur pêche se pratique encore dans l'archipel des Australes dont les habitants sont

très friands de la chair de ce dernier poisson qu'ils savent préparer pour la priver de ses redoutables propriétés laxatives. L'originalité de cette pêche, outre qu'elle se déroule la nuit au large, ce qui accroît sa difficulté et les risques encourus, réside dans le fait qu'elle utilise encore un hameçon taillé dans une fourche de bois dur. Un dard en métal qui a remplacé celui en bois ou en os est la seule modification introduite dans l'engin ancien.

D'autres prises ne sont que d'occurrence saisonnière. Ainsi, les tortues, proies entre toutes recherchées, abordent chaque année certaines îles où elles viennent pondre. Leur chair était « nourriture des souverains et souveraine des nourritures » selon une expression ancienne.

Les récits des premiers navigateurs européens, qui insistent sur l'importance de la tortue et sur les interdits empêchant les femmes et les membres des catégories sociales inférieures de consommer sa chair, signalent plusieurs techniques de capture employant des filets.

Dans l'île de Napuka (archipel des Tuamotu, fig. 1) où l'on possède une information ethnographique détaillée, on sait que les tortues accostent l'île à partir de mai pour s'accoupler et vers le mois de septembre viennent pondre sur les îlots. Durant leur période d'accouplement, tandis que, se déplaçant autour de l'île, elles séjournent dans des grottes et des abris sur le tombant du récif, les tortues étaient capturées à mains nues. Le matin de bonne heure, les hommes guettaient à partir d'observatoires situés en face des refuges habituels des tortues. La tortue venant respirer en surface de temps à autre pouvait alors être repérée. Dès qu'elle replongait, l'homme pénétrait dans l'eau et, parvenu à l'endroit où elle avait disparu, il la rejoignait au fond. La tortue reposant à l'arrêt, l'homme s'en saisissait selon une prise appropriée (il existait plusieurs positions, selon que la tortue était calme ou bien agitée, se trouvait en eau peu profonde ou non, etc.). Une fois immobilisé, l'animal était ramené en surface et conduit vers la terre où on le faisait s'échouer. Parfois, deux hommes s'associaient, coordonnant leurs postures et leurs gestes pour capturer une tortue ou un couple. Cette méthode de saisie à mains nues, qui récla-

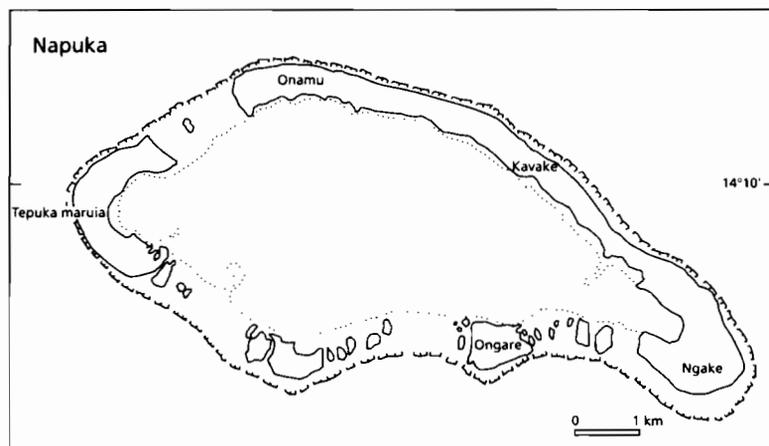


Figure 1
L'atoll de Napuka.

mais des aptitudes physiques et des connaissances techniques particulières, fut abandonnée dans les années trente de ce siècle au profit d'un procédé plus simple introduit d'une autre île, qui emploie un crochet métallique attaché à un fil. Le pêcheur est en pirogue, souvent assisté d'un aide qui manœuvrera la pirogue quand lui-même sera en plongée. Lorsqu'il aperçoit une tortue en surface, l'homme se met à l'eau, la rejoint à la nage et frappe la surface pour l'effrayer. Elle plonge, il la suit ; puis, quand elle repose au fond, il la crochète à proximité de la partie supérieure de la carapace, près de la base du cou et remonte dans la pirogue. Il ne reste plus qu'à hisser l'animal et à l'attacher à la pirogue pour assurer son transport.

Les tortues sont aussi capturées lorsqu'elles montent pondre sur le rivage, la nuit à marée haute. En fait, la tortue pond trois fois et, d'après le nombre d'œufs, les pêcheurs peuvent savoir si elle doit encore revenir ou bien si tous ses œufs sont pondus. L'intervalle entre deux pontes étant connu et la tortue revenant chaque fois dans la même zone, les hommes patrouillent la nuit dans le secteur où ils ont découvert la première ponte. Quand la tortue se trouve sur le rivage, ils n'ont qu'à l'immobiliser en la retournant sur sa carapace.

À la fin du XIX^e siècle, en début de saison, se déroulaient encore sur les *marae* des cérémonies au cours desquelles les ancêtres, qui, pensait-on, avaient fait don des tortues, recevaient symboliquement leur part des premières prises. Lors de ce rituel, ponctué de chants, l'animal était immolé, découpé, cuit au four de terre et consommé par les vieillards, intermédiaires privilégiés entre les ancêtres donateurs et les membres de la communauté. Ainsi, pensait-on s'assurer de l'abondance des tortues. Pour les habitants des atolls, la venue des tortues marquait le début d'une saison faste, une période de facilité dans leur vie âpre et précaire.

Autres prises de choix, les bonites qui croisent en bancs considérables à proximité des côtes. Dans quelques îles des Tuamotu, c'est encore en pirogue que les hommes vont à leur rencontre, seuls, ou à plusieurs embarcations pour coordonner leur manœuvre et se porter secours en cas de problème. Lorsqu'ils ont trouvé le banc, souvent guidés par les vols d'oiseaux de mer qui chassent le menu fretin dont les bonites font leur proie, les pêcheurs se tiennent debout, chacun dans sa pirogue (deux hommes peuvent aussi pêcher de conserve dans la même embarcation). L'homme, muni d'une longue gaule en bambou, traîne son leurre en surface devant lui, de gauche à droite et de droite à gauche. Ce leurre en nacre imitant un petit poisson était autrefois armé d'une pointe de nacre, d'os ou d'écaille de tortue (aujourd'hui de métal) encadrée de deux touffes de poils ou de plumes qui figurent la queue du poisson et aident à stabiliser le dispositif. Dès que la bonite, attirée par le leurre, s'est saisie de la pointe, l'homme la hisse à bord. La longueur du fil de la canne est étudiée pour que la bonite heurte l'homme au niveau de la poitrine et se décroche, tombant d'elle-même dans la pirogue. Dans cette pêche où chaque seconde compte, on ne perd guère de temps à décrocher ou achever la prise et déjà le leurre est relancé à la mer...

En surface, les thons étaient encore, avant la dernière guerre, pêchés dans la petite île de Maupiti selon une méthode autrefois courante dans l'archipel de la Société. Cette technique témoigne de la maîtrise des Polynésiens en matière de pêche, à la fois par l'emploi des appâts vivants et par l'élaboration d'un

matériel et d'une stratégie sophistiqués répondant parfaitement à la proie recherchée et aux conditions de pêche. On armait une embarcation stable, constituée de deux coques reliées par deux solides traverses, celle antérieure servant d'appui à une longue perche mobile, terminée par une fourche sur laquelle deux lignes étaient fixées. Ce mât de charge (*tira*) permettait de soulever promptement hors de l'eau des thons pouvant peser une cinquantaine de kilogrammes. C'est durant la période où les thons montent en surface, soit d'octobre à mai, que des sorties au large étaient organisées. À cette époque, pêcher les thons à la ligne de fond était interdit afin de ne pas les habituer à manger en profondeur où ils auraient tendance à rester, ce qui compromettrait leur capture en surface selon cette méthode.

La veille du jour de la pêche, on allait en bordure des plages du lagon piéger à l'aide d'une guirlande de palmes de cocotier des surmulets (*Mulloidichthys samoensis*) destinés à servir d'appâts vivants. Afin d'être sur les lieux de pêche au lever du jour, la pirogue double quittait la terre très tôt, emportant, fixé entre les deux coques, un vivier où les mulets étaient conservés en vie. L'expédition s'effectuait sous la conduite d'un chef de pêche (*tahua*). Une fois à l'endroit propice, ce dernier se saisissant de mulets par pleines poignées, les jetait à l'eau. Ceux-ci se déployaient en surface, attirant les thons à leur poursuite. Toute la manœuvre se résumait alors à entraîner le banc de thons dans le sillage de la pirogue. Pour ce faire, les hommes pagayaient avec vigueur pendant que le chef de pêche lançait force poissons amorces. Au moment favorable, il ordonnait de pêcher. Le mât de charge se trouvant à l'avant, la pirogue devait progresser alors en sens inverse de sa marche normale et, pour ce faire, les rameurs tournaient le dos à la proue. James Morrison, l'un des mutinés de la célèbre *Bounty* décrit ainsi la phase finale de la stratégie de pêche : « un homme muni d'une écope jette continuellement de l'eau en pluie et les hameçons ayant été appâtés, la perche est abaissée de façon à ce que les hameçons soient juste immergés. Celui qui a appâté l'hameçon et qui se tient à l'avant, jette de temps à autre un petit poisson vivant tandis que l'écope maintient une pluie là où se trouvent les hameçons. Les poissons ne tardent pas à mordre, la perche est relevée et les prises ayant été détachées, les hameçons sont réappâtés et remis à l'eau. Certains de ces poissons sont très gros et peuvent tirer la pirogue sous l'eau lorsqu'ils ne sont pas rapidement amenés à bord. Ceci est sans inconvénient mais il arrive que la ligne casse et lorsqu'il s'agit d'un hameçon de fer c'est pour eux une perte comparable à la perte d'une ancre pour nous » (MORRISON, 1989 : 128).

Les poissons-volants, à la chair si goûtée, bénéficiaient d'une technique particulière. Il y a quelques dizaines d'années aux Tuamotu, on les pêchait encore au large en pirogue à l'aide d'un flambeau confectionné en palmes de cocotier. Les poissons, attirés par la lumière du flambeau, sautent vers la pirogue et l'homme s'en saisit tandis qu'ils planent hors de l'eau, à l'aide d'une épui-sette munie d'un manche long d'environ deux mètres.

Traditionnellement, seuls les hommes vont au large pêcher en pirogue, jaloux de l'honneur de capturer les proies les plus recherchées, grâce à des techniques divertissantes dont certaines, telles la pêche à la bonite ou à la tortue,

s'apparentent à de vrais sports. Ils s'affrontent ainsi en des joutes de prestige, compétitions au cours desquelles se bâtit la réputation des pêcheurs d'exception, associant la vigueur du corps au savoir culturel et technique.

SUR LE RÉCIF, UN MILIEU VARIÉ

Depuis le récif, à la canne, à la ligne à main ou bien à la foëne, sont accessibles des poissons qui vivent sur la pente externe : carangues, chirurgiens, perroquets, mérours... Certaines de ces proies, les perroquets par exemple, montent également se nourrir sur le platier où les poursuivent d'ailleurs leurs prédateurs, telles les carangues. De petits pièges à mains, qui sont encore un peu utilisés aux Australes et aux Tuamotu, peuvent servir à les capturer au niveau de la crête algale. Ils sont constitués d'un cadre en bois plus ou moins ovale qui maintient un filet formant une poche. L'homme, parfois accompagné d'un aide, se déplace sur le récif, près de la zone où se brisent les vagues, à l'embouchure des sillons qui entaillent le front du récif et par lesquels certains poissons, notamment les chirurgiens et les perroquets, s'aventurent sur le platier. Le pêcheur place son filet de manière à obstruer l'issue du sillon, puis à l'aide d'un grand bâton, en fouille les anfractuosités pour chasser les poissons qui s'y trouvent. Ces derniers, en s'enfuyant vers le large pénètrent dans la poche du filet. Toujours sur le platier, un banc de perroquets peut être encerclé par des hommes qui le rabattent au sec ou bien être capturé au filet.

Les requins gris qui, à la tombée du jour, longent les côtes pour chasser, étaient pêchés au lancer à partir du récif à l'aide d'un fort hameçon en bois dur, maintenu en surface grâce à un flotteur fixé à la ligne. Cette technique était encore pratiquée aux Tuamotu il y a une quarantaine d'années, mais avec un hameçon de métal confectionné par les pêcheurs (celui en bois a été en usage jusque vers 1920) ; elle n'est plus guère pratiquée de nos jours.

Les petits poissons qui demeurent à marée basse dans les cuvettes du récif une fois la mer retirée sont communément pêchés à la foëne, à la main lorsqu'ils se sont réfugiés dans quelque anfractuosité, ou bien encore empoisonnés à l'aide de substances stupéfiantes tirées de végétaux¹ ou, comme cela se fait aux Tuamotu, de la peau d'holothuries frottées sur le corail.

DANS LE LAGON, UN MONDE SÉCURISANT

Le lagon est un espace paisible, d'ordinaire praticable même lorsque la mer est forte à l'extérieur ou heurte violemment le récif, interdisant les sorties en pirogue et les déplacements à pied. Si les espèces qui le fréquentent sont, en général, moins imposantes que celles du large, elles vont souvent en bancs, leur nombre compensant leur taille plutôt modeste.

Aux îles de la Société, se pratique encore une pêche fort spectaculaire qui use d'un grand filet long de plusieurs centaines de mètres et mobilise parfois toute la population d'un district. Elle vise les chinchards (*ature/Selar crumenophthalmus*) qui par milliers pénètrent dans les lagons entre octobre et février. Le filet

¹ Principalement le *hora* (*Tephrosia piscatoria*) et le *hutu* (*Barringtonia asiatica*).

est déplacé par des pirogues et des plongeurs de manière à encercler le banc. Puis, peu à peu, le piège est réduit en amenant le filet vers la terre. Il n'est pas rare que plusieurs dizaines de milliers de chinchards soient ainsi capturés à chaque coup de filet. Des pêches collectives, mais avec des résultats plus modestes, sont également organisées dans les lagons des atolls des Tuamotu quand, au moment du frai, de grands bancs de perroquets circulent en bordure de rivage avant de sortir pondre au large. On les piège à l'aide d'une « guirlande » en palmes de cocotier qui est ensuite tirée sur la plage, les prises étant achevées à coup de gourdin ou en leur tordant la tête vers l'arrière.

De multiples pêches à la ligne, au fond ou en surface, se pratiquent dans le lagon, en pirogue ou bien depuis le rivage. De même, est-il toujours aisé d'harponner un perroquet ou un baliste qui longe la plage ou d'encercler avec des palmes de cocotier ou un filet un groupe de mulets qui serviront d'appâts. Ce genre de proie se capture aussi à l'épervier que les pêcheurs tahitiens lancent avec beaucoup de dextérité.

Si la collecte des coquillages n'est qu'une ressource d'appoint dans la plupart des archipels, elle occupait, et occupe encore mais dans une moindre proportion que jadis, une place primordiale dans l'alimentation des habitants des Tuamotu de l'Est. Ces atolls sans passes, quasiment fermés, sont en général moins poissonneux que ceux du reste de l'archipel ; mais ces conditions qui, semble-il, limitent l'abondance du poisson paraissent avoir l'effet inverse sur les bénitiers (*Tridacna maxima*) qui croissent innombrables sur les pâtés coralliens affleurant de toutes parts dans le lagon. Ce sont, comme de nos jours, surtout les femmes qui se consacraient à cette activité de collecte, aidées à l'occasion par quelques vieillards et enfants. Elles se rendaient sur les pinacles en pirogue ou à pied, munies d'un panier en palmes de cocotier tressées et d'instruments en bois dur de *Pemphis*. L'un de ces instruments ressemblait à un couteau et l'autre était un pic d'environ 40 cm de long. Ils sont aujourd'hui remplacés par un couteau et une tige en métal. Les bénitiers, enchassés dans le substrat corallien, présentent leurs deux valves ourlées d'un manteau aux couleurs chatoyantes.

Le bâton en forme de pic était inséré entre les valves et, en lui imprimant un mouvement, on décrochait le bénitier. Puis, l'instrument pareil à un couteau était introduit par l'échancrure cordiforme que le coquillage possède au niveau de la charnière de ses valves et sectionnait les muscles adducteurs qui maintiennent les valves closes. Celles-ci s'ouvrant, il devenait possible d'en extraire le mollusque qui était nettoyé, rincé et mis dans le panier. Les coquilles des bénitiers abandonnées au cours de la collecte restaient donc sur place ; ainsi, les entassements considérables de tests qui recouvrent les pinacles des lagons témoignent de l'exploitation ancienne de ces coquillages. Les bénitiers étaient mangés crus ou bien cuits à l'étouffée au four de terre. Leur séchage permettait de les conserver en prévision des périodes de disette.

En bordure des rivages, mais surtout à proximité des passes et dans les chenaux qui communiquent avec le large, étaient installés des pièges permanents qui capturaient les poissons lors de leurs mouvements de sortie ou d'entrée. Un muret d'une quarantaine de centimètres de hauteur, constitué de blocs de corail (remplacés aujourd'hui le plus souvent par du grillage), formait un

enclos de forme arrondie ou ovale ayant plusieurs mètres de diamètre, avec parfois une chambre annexe de taille plus réduite. Deux bras capteurs guidaient les proies vers l'entrée de l'enclos. Selon les cas, le poisson pénétrait de lui-même ou bien était rabattu dans le piège où il tournait en longeant la paroi, sans pouvoir ressortir. Il pouvait être guidé dans la chambre secondaire, plus exigüe et moins profonde, pour rendre sa capture plus aisée à la foène ou à l'épuisette. Lorsque les prises excédaient les besoins du jour, le parc était fermé et transformé en vivier dans lequel on venait puiser par la suite. Le dispositif le plus sophistiqué connu en Polynésie est encore partiellement en usage dans la lagune de Maeva sur l'île de Huahine (îles Sous-le-Vent) où sur plusieurs rangées les pièges se succèdent, orientés dans les deux sens pour capturer le poisson à son entrée comme à sa sortie de la lagune.

Le proche large, le récif, le lagon, trois territoires de pêche sur lesquels au fil du temps les pêcheurs polynésiens ont acquis une remarquable maîtrise, y exerçant leurs corps et leur imaginaire. Si les qualités de pêcheurs des Polynésiens surprirent les premiers observateurs européens, leur aisance dans le milieu marin, héritée de leurs ancêtres, étonne encore de nos jours.

Références bibliographiques

CONTE (E.), 1992 - *Tereraa. Voyages et peuplement des îles du Pacifique*. Tahiti, Polymages-Scoop.

ELLIS (W.), 1972 - *À la recherche de la Polynésie d'autrefois*. Paris, musée de l'Homme, publication de la Société des océanistes, n° 25.

EMORY (K.P.), 1947 - *Tuamotuan religious structures and ceremonies*. Hawaii, Honolulu, Bernice P. Bishop Museum, bulletin 191.

GALZIN (R.), 1985 - *Écologie des poissons récifaux de Polynésie française*. Thèse doct. d'État ès science, univ. des sciences et techniques du Languedoc, 195 p.

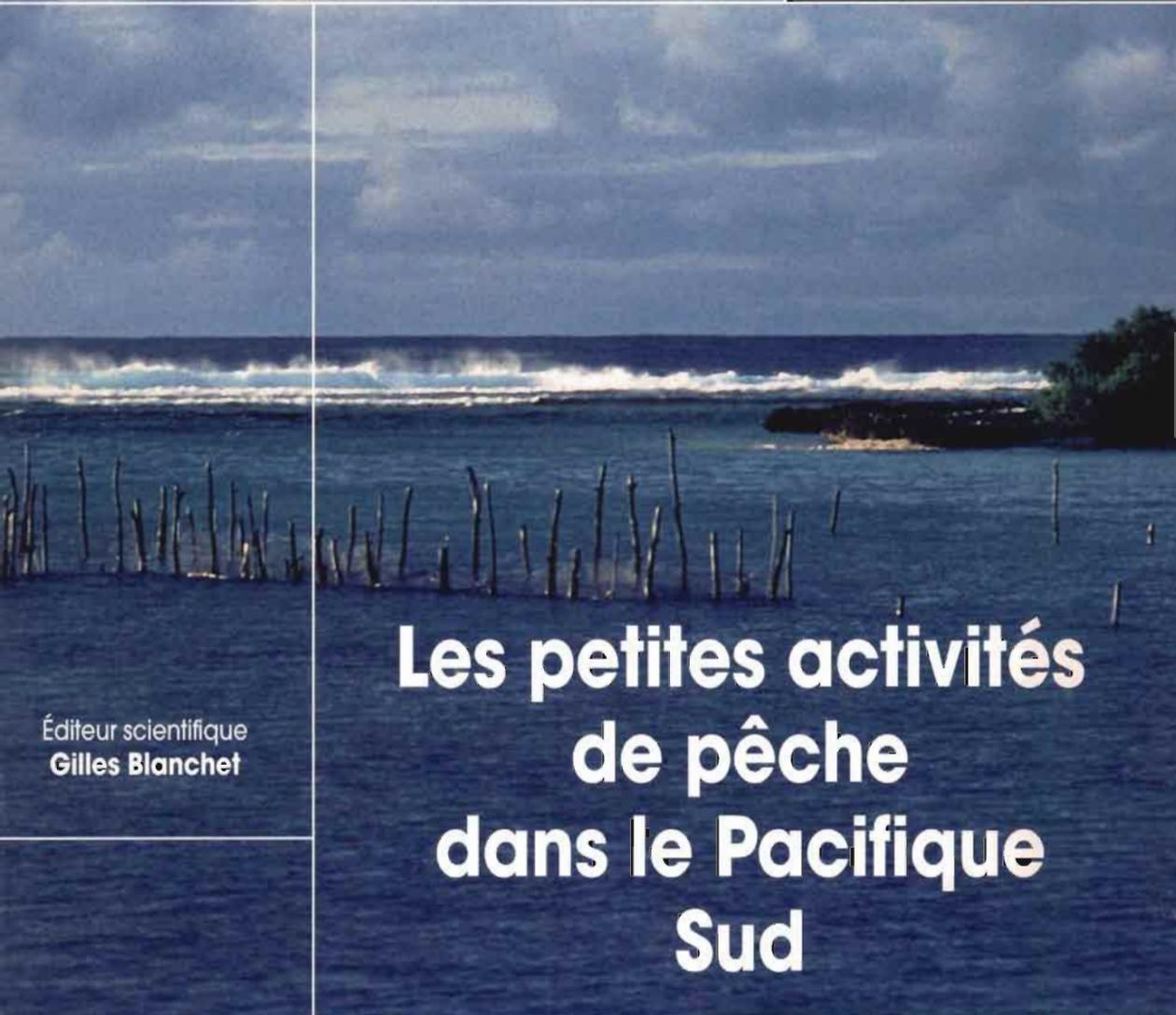
GREEN (R.), 1979 - *Lapita in The Prehistory of Polynesia*. Edited by J. Jennings, Harvard University Press.

HANDY (E.S.C.), 1923 - *The native culture in the Marquesas*. Hawaii, Honolulu, Bernice P. Bishop Museum, bulletin 9.

KIRCH (P.V.), 1984 - *The evolution of the Polynesian chiefdoms*. Cambridge University Press.

MORRISON (J.), 1989 - *Journal de James Morrison, second maître à bord de la Bounty*. Traduit de l'anglais par B. Jaunez. Papeete, Société des études océaniques.

ROPIEAU (A.), 1947 - *La pêche au thon à Maupiti*. Paris, Journal de la Société des océanistes, n° 3, t. III.



Les petites activités de pêche dans le Pacifique Sud

Éditeur scientifique
Gilles Blanchet

IRD
Éditions



Sommaire	5
Avant-propos	7
Gilles BLANCHET	
Présentation (français-anglais)	11
Gilles BLANCHET	

Facteurs de changement et politiques de développement

Pêches pré-européennes et survivances en Polynésie française	27
Éric CONTE	
Pêche et pêcheurs aux îles Tonga : facteurs sociaux et culturels de changement	41
Marie-Claire BATAILLE	
Développement et extension de l'espace de pêche en Polynésie française	63
Gildas BOREL	
L'homme et la mer à Wallis et Futuna	83
Frédéric ANGLEVIEL	
La petite pêche villageoise à Vanuatu : bilan d'un recensement	93
Gilbert DAVID	
Pêcheurs kanak et politiques de développement de la pêche en Nouvelle-Calédonie	119
Isabelle LEBLIC	

Réflexions à partir d'études de cas

La pêche autour des dispositifs de concentration de poissons à Vanuatu	145
Espérance CILLAUREN	
Les lacs de Riiki. Réflexions sur une aquaculture traditionnelle à Nikunau (Kiribati).	161
Jean-Paul LATOUCHE	
Pêcheur ou agriculteur ? Le compromis communautaire de Mitiaro aux îles Cook	175
Jean-Michel CHAZINE	
La pêche au grand filet à Tahiti. La tradition à l'épreuve du changement	185
Gilles BLANCHET	
Bibliographie	203
Résumé	207
Summary	208
Liste des auteurs	209